



## Services du périscolaire et de la restauration scolaire : protocole sanitaire

### Préalable

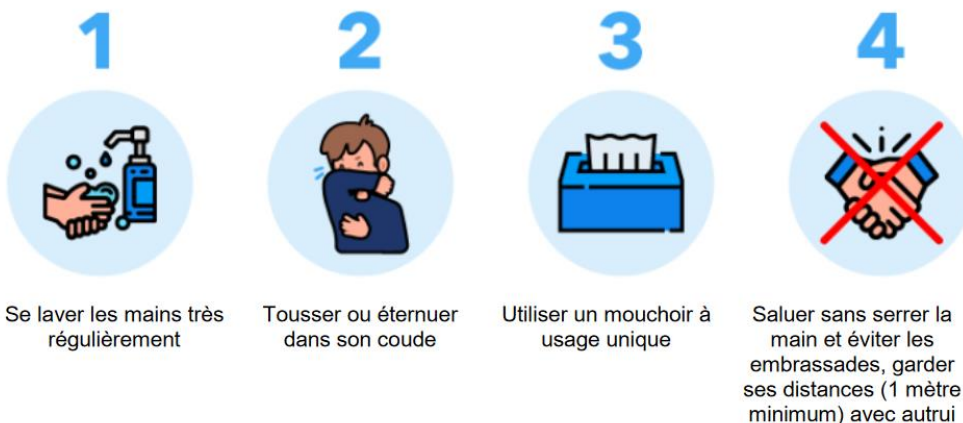
L'épidémie due au coronavirus Covid19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaire.

Cela impose d'appliquer rigoureusement les gestes barrières, d'être attentifs à l'apparition de symptômes et plus généralement de repenser nos manières de faire sans oublier pour autant les missions des services du périscolaire et de la restauration scolaire : l'accompagnement des parents, l'accueil des enfants avec attention et disponibilité.

Dans ce dispositif, les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez l'enfant ou dans la famille de l'enfant. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école ou l'accueil périscolaire. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8 °C et plus), l'enfant ne pourra être accueilli.

### Appliquer les gestes barrières

Les gestes barrières rappelés dans ce protocole doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



## Le lavage des mains

---

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible avec une serviette en papier jetable, sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont proscrites.

Le lavage sera réalisé, à minima :

- A l'arrivée,
- Avant et après chaque repas,
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé,
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué,
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés,
- Le soir avant de rentrer chez soi.

## Le port du masque

---

Le port du masque est obligatoire pour les agents des services du périscolaires et de la restauration scolaire dans les salles dédiées ainsi que dans la cour de l'école. Le port du masque est aussi obligatoire pour les parents qui amènent ou viennent chercher leur(s) enfant(s) au périscolaire.

Le port du masque pour les enfants relève du choix des parents. Pour les enfants scolarisés en maternelle, celui-ci est proscrit.

## Fonctionnement des services

### Accueil des familles

---

Les parents qui amènent ou vont chercher leur(s) enfant(s) sont priés de rester dans le hall d'accueil et porter le masque.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école ou l'accueil périscolaire.

En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température sera effectuée. Les parents de l'enfant seront avertis et devront, dans les plus brefs délais, venir le chercher puis assurer la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

À leur arrivée, les enfants bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire.

### Restauration scolaire

---

Les conditions de restauration seront assurées comme en temps normal. Les élèves devront se laver les mains au savon avant et après le repas.

L'aménagement du restaurant scolaire sera pensé afin de respecter les gestes barrières et le principe de distanciation physique :

- Les élèves seront installés 2 par table (tables de 6), sauf pour les fratries,
- Les plats et le pain seront servis à table,
- L'eau sera servie à la demande des enfants. Il n'y aura pas de pichet d'eau sur la table,
- Les enfants utiliseront des serviettes en papier à usage unique dont le stock sera vérifié régulièrement.

## Activités

---

L'objectif principal est que chaque enfant puisse construire des relations sociales ordinaires. Les agents ont prévu **d'adapter les activités aux restrictions sanitaires** posées par le protocole et d'y intégrer un message pédagogique pour faire comprendre aux enfants les raisons de ces changements et les

comportements à adopter. Les tables seront installées de manière à éviter tout rapprochement des enfants (sauf pour les fratries).

### **Nettoyage et désinfection des locaux**

Le nettoyage et la désinfection des locaux seront effectués plusieurs fois par jour dans les espaces utilisés, les surfaces et les objets fréquemment touchés.

Les tables et les chaises seront désinfectées à la fin de chaque service.

Le matériel pédagogique et les objets manipulés par les enfants seront désinfectés après chaque utilisation.

Les locaux seront ventilés.

### **Mesures de précaution**

Si un cas de Covid-19 est identifié au sein des services périscolaires et restauration scolaire, les mesures de précaution suivantes seront mises en œuvre :

- Fermeture de la structure avec éviction des enfants concernés pendant 14 jours ;
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et des objets potentiellement touchés par l'enfant dans les 48 heures précédant son isolement ;
- Information des personnels et des parents ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade.